



Municipalité  
de Ste-Jeanne D'Arc

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

**AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement no 304-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2018.**

Louise Boivin

Directrice générale

---

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 17e jour du mois de janvier 2018, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour de janvier 2018.

Louise Boivin

Directrice générale et secrétaire-trésorière